

# Les Etats GénérEux Pour l'Enfance

CONTRE POIDS DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ENFANCE!

Dans un précédent article (une jeunesse stigmatisée, des familles soupçonnées... le retour du « secret professionnel partagé » du SV 17), nous annonçons l'intention du Chef de l'état d'organiser des Etats Généraux de l'Enfance au cours de l'année 2010, alors que dans le même temps il décidait de supprimer l'autorité indépendante de Défenseur des Enfants dont les missions cadrent pourtant pleinement aux recommandations et préconisations du Comité des droits de l'Enfant de l'ONU. L'affaire s'engageait mal !

Les logiques gouvernementales de ces dernières années, tout comme les discours prononcés durant l'été présentent la jeunesse comme un problème :

- les parents seraient seuls responsables des difficultés de leurs enfants, il faudrait donc les pénaliser financièrement ou les mettre en prison!
- la société devrait se protéger de sa jeunesse en difficulté, par la contention, la mise à l'écart, les sanctions ou le contrôle prédictif précoce de comportements, en lieu et place de tout travail d'accompagnement ou de prévention.

Aussi plusieurs dizaines d'associations, de collectifs, de syndicats ont décidé de lancer, en contre point des Etats Généraux de l'Enfance mis en place par Nadine Morano Secrétaire d'Etat à la famille, les « Etats GénérEux Pour l'Enfance »<sup>1</sup>, afin de proposer une approche globale et positive dans l'intérêt des enfants, de leurs parents et des professionnels qui les accompagnent.

Lors du Forum organisé pour la circonstance, le 26 mai à proximité du Jeu de Paume, un Cahier de Doléances en faveur de la cause des enfants<sup>2</sup> regroupant 118 doléances rédigées par plus de 80 organisations, dont le SNUCLIAS-FSU a été rendu public. Il permet de dresser l'état des lieux de la situation des enfants dans tous les domaines, de l'analyser au regard des politiques et des dispositifs mis en place, et enfin, d'énoncer secteur par secteur, les réponses que les professionnels, les familles, les enfants eux-mêmes, peuvent légitimement proposer.

Comme deuxième temps fort de mobilisation, les Etats GénérEux Pour l'Enfance se sont adressés aux Etats Généraux de l'Enfance afin d'être invités le 16 juin pour prendre la parole et présenter le Cahier de doléances à l'occasion du bilan des états généraux de l'enfance qui se déroulait à la Sorbonne. Officiellement aucune réponse positive n'est parvenue, pour

autant des représentants d'organisations constituant les Etats GénérEux Pour l'Enfance ont pu s'immiscer. Malgré la présence d'un important déploiement policier, le cahier de doléances a été remis aux participants, dont la secrétaire d'Etat à la famille. « Un « flop » évident, prévisible, et des propositions indigentes »<sup>3</sup> tel est ce qui ressort de ces Etats généraux, car lors de cette séance de clôture, outre l'absence remarquable de nombreux représentants de Conseil généraux, les propositions annoncées incarnent une politique sécuritaire et répressive où l'enfant reste présenté comme un danger pour la société, et la famille comme une instance à surveiller et à contraindre. D'autre part aucun mot ne fut prononcé sur la notion de lien social, de service

public, sur le manque crucial de moyens dans certains domaines, sur la formation et la possibilité d'entendre les enfants.

Aussi, les Etats GénérEux Pour l'Enfance appellent à la résistance, et dès cette rentrée ils s'adresseront une nouvelle fois aux responsables politiques de toutes sensibilités, sur la base des propositions du cahier de doléances, afin qu'ils soient à l'écoute des propositions de la « société civile », pour une politique généreuse, pensée pour et avec les enfants, pouvant seule améliorer réellement leurs conditions de vie et leur permettre de construire toute leur place dans la société.

1. <http://etatsgenereuxpourenfance.blogspot.com/>
2. <http://etatsgenereuxpourenfance.blogspot.com/p/le-cahier-de-doleances.html>
3. <http://etatsgenereuxpourenfance.blogspot.com/2010/06/cloture-des-etats-generaux-de-lenfance.html>

## LA PETITE ENFANCE reste dans la danse !

Le décret modifiant la réglementation relative aux établissements et services d'accueil de jeunes enfants (EAJE) a été publié le 8 juin dernier.

Le texte adopté comporte des dispositions qui depuis des mois suscitent l'inquiétude profonde et le rejet massif de la part des professionnels de la petite enfance et des parents :

- diminution programmée du taux d'encadrement des enfants,
- diminution du ratio de professionnels qualifiés,
- mise en place de jardins d'éveil désormais inscrits dans le droit commun, s'adressant aux enfants de 2-3 ans avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants, au lieu d'un pour 8 en crèches pour la même tranche d'âge. Cette mesure ouvrirait là aussi la voie du contournement des taux d'encadrement pour les enfants de 2-3 ans.

Contre ce projet de décret, avec le collectif « Pas de bébés à la consigne », nous venons de vivre un mouvement du secteur de la petite enfance, inédit par son ampleur, par sa durée et par la diversité des forces engagées : des associations familiales et parentales, des syndicats et associations de professionnels de la petite enfance et de l'éducation, des associations de défense des droits des femmes, auxquels se sont joints des spécialistes reconnus de la petite enfance et de nombreux élus de diverses sensibilités politiques.

Malgré cela le gouvernement est passé en force. La mobilisation a toutefois permis que de nombreuses municipalités s'engagent à ne pas appliquer le décret...

Le collectif pas de bébés à la consigne avec son site internet <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/> continue avec la perspective d'assises de la Petite Enfance, des interventions auprès des élus et un recours au Conseil d'Etat, bien évidemment appuyé par notre syndicat.

Une lettre type à adresser aux élus est en particulier disponible sur le site. N'hésitez pas à l'utiliser pour peser sur les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels.

### SYNDICALEMENT VÔTRE

Journal du SNUCLIAS-FSU  
173, Rue de CHARENTON - 75012 PARIS  
Tél. : 01.43.47.53.95  
Fax : 01.49.88.06.17  
Mail : [snuclias-fsu@orange.fr](mailto:snuclias-fsu@orange.fr)  
Directeur de la Publication : Michel ANGOT  
Directeur de la Rédaction : Michèle PANZZA  
Régie Publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE  
Clotilde POITEVIN (Tél. : 05.55.24.14.00)  
Conception graphique & mise en page : Vincent HUET  
([VincentHu@wanadoo.fr](mailto:VincentHu@wanadoo.fr))  
Illustrations : PLACIDE  
([www.placide-illustrations.com](http://www.placide-illustrations.com))  
Impression : ENCRE BLEUE  
253, Bd de Saint Marcel 13011 Marseille  
N° ISSN : 1775-0286  
N° CPPAP : 1110 S 07573  
Dépôt légal : Juin 2006  
Prix : 0,50 euro